

ACCORD TECHNIQUE
N°IV-2026-2441-01

Type(s) d'occupation :
Branchement

Réf. pétitionnaire : **63681923**

Adresse(s) de l'occupation :
**rue Clément Ader au droit du bâtiment
dont l'adresse postale est 28avenue
Didier Daurat**

Affaire suivie par : **Pierre Alexandre
COURROUX**

Pétitionnaire :
ENEDIS - DR PYRENEES LANDES
MELET STEPHANE
5 BOULEVARD ALSACE LORRAINE
65005 TARBES

Vous avez sollicité l'autorisation de procéder à des travaux de fouille pour un raccordement et la pose d'un coffret encastré du réseau Enedis rue Clément Ader au droit du bâtiment dont l'adresse postale est 28avenue Didier Daurat. Je vous donne mon accord sous les réserves suivantes :

PRESCRIPTION(S) GÉNÉRALE(S) :

Les travaux doivent être réalisés conformément au règlement de voirie communal en vigueur.

PRESCRIPTION(S) PARTICULIÈRE(S) :

Une réfection provisoire sera réalisée dès que la tranchée sera remblayée.

Vous devrez fournir au service Occupation du Domaine Public de la ville, les essais de compactage de la tranchée pour validation **8 jours maximum après la fin des travaux.**

Le service Occupation du Domaine Public se réserve le droit de réaliser des essais contradictoires.

La réfection définitive sera réalisée suivant les prescriptions ci-dessous :

Sur la chaussée, la réfection définitive sera réalisée en béton bitumineux 0/10 sur une épaisseur minimale de 8 cm ainsi qu'un joint d'étanchéité à l'aide d'émulsion de bitume et de sable fin de carrière entre cette réfection et le revêtement initial.

Sur le trottoir, la réfection définitive sera réalisée en béton bitumineux 0/6 sur une épaisseur minimale de 5 cm ainsi qu'un joint d'étanchéité à l'aide d'émulsion de bitume et de sable fin de carrière entre cette réfection et le revêtement initial.

Les bordures devront être au préalable soigneusement déposés et stockés pour être ensuite repositionnés selon les règles de l'art.

La signalisation horizontale dégradée lors du terrassement devra être reprise par l'entreprise chargée des travaux.

Une distance minimale de 0,30 m doit être respectée au-dessus et en dessous des génératrices inférieures et supérieures des canalisations existantes

Je vous prie de croire, **Monsieur**, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Pau, le 17 juillet 2026